

Direction générale

Caen, le 29 juin 2021

Avis sanitaire portant sur le projet d'arrêté relatif à l'autorisation de réaliser la vaccination contre la covid-19 dans des centres désignés

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale.

En cas de menace sanitaire grave appelant des mesures d'urgence, notamment en cas de menace d'épidémie, le représentant de l'État territorialement compétent est habilité à prendre toute mesure proportionnée aux risques courus et appropriée aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population.

Considérant que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte les calendriers de livraison des vaccins, l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la covid-19 sur l'ensemble du territoire ;

L'Agence régionale de santé de Normandie émet un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral portant autorisation de réaliser la vaccination contre la Covid-19 de septembre à décembre 2021 dans les centres suivants :

- Centre de vaccination du Centre Hospitalier Universitaire de Caen Normandie, avenue Côte de Nacre, 14000 CAEN ;
- Centre de vaccination Caen Centre (ancienne Caserne Canada), 14 rue de l'Académie, 14000 CAEN ;
- Centre de vaccination du Parc des expositions, rue Joseph Philippon, 14000 CAEN ;
- Centre de vaccination du Centre Hospitalier de Lisieux, rue Roger Aini, 14100 LISIEUX ;
- Centre de vaccination du Centre Hospitalier Aunay Bayeux, Salle St-Laurent, 46 rue St-Laurent, 14400 BAYEUX ;
 - o Antenne du centre de vaccination du CHAB, Salle des Fêtes, route de Condé, 14260 AUNAY-SUR-ODON ;
- Centre de vaccination de la Clinique de Vire, rue des Acres, 14500 VIRE NORMANDIE ;
- Centre de vaccination de Falaise, Parc du château de la Fresnaye , rue Georges Clémenceau, 14700 FALAISE ;
- Centre de vaccination Seulles Terre et Mer, Gymnase de Creully-sur-Seulles, rue Guy de Maupassant, 14480 CREULLY-SUR-SEULLES ;
- Centre de vaccination Mézidon Vallée d'Auge, Maison des associations, 17 rue Marcel Lemery, 14270 MEZIDON-VALLEE-D'AUGE ;

- Centre de vaccination de Deauville, salle polyvalente, 29 rue Fracasse, 14800 DEAUVILLE ;
- Centre de vaccination de Condé-en-Normandie, Le Marché Couvert, Place du Marché, 14110 CONDE-EN-NORMANDIE.

Ces centres sont autorisés à déployer des équipes mobiles, selon les modalités définies par l'ARS, pour les personnes ayant des difficultés à y accéder.

Le Directeur général,


Thomas DEROUCHE